



Certificat médicaux et pandémie

Par **pre**, le **18/09/2009** à **10:45**

Bonjour, ma fille de 2ans est en crèche privée. Nous avons été informé ce jour de nouvelles précautions à prendre qui sont très justifiés! Cependant, il nous a été signifié (oralement) qu'en cas où un enfant aurait de la fièvre, un parent devrait le récupérer au plus vite (jusque là, c'est normal) mais que l'enfant ne pourrait pas revenir en crèche sans un certificat médical attestant qu'il n'est plus contagieux donc qu'il n'a plus la grippe. Les médecins ne semblent pas enclins à faire de tel certificat. n'est ce légal d'exiger de telle certificat? merci